



Unité Saint-Exupéry

30^{ème} Hesbaye - Tourinnes-la-Grosse

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique

FACTURE DE COTISATION 2018-2019

La cotisation ne peut en aucun cas être un obstacle à la pratique du scoutisme !
Si vous éprouvez la moindre difficulté à honorer cette facture, contactez en toute confidentialité :
Benoît Nannetti, trésorier ou Xavier Nef, animateur d'unité.

La cotisation couvre l'année scout, du 15/09/2018 au 30/09/2019 et comprend :

- L'assurance responsabilité civile : accidents corporels et assistance à l'étranger
- La cotisation à la fédération des scouts Baden-Powell de Belgique
- La cotisation à l'unité : frais de fonctionnement de l'unité, administration, local, chauffage,...

La cotisation est dégressive en fonction du nombre de membres inscrits à la fédération, faisant partie de la même famille ET domiciliés à la même adresse. L'unité applique la même dégressivité pour ses familles. Cette année elle s'élève à, par membre :

<u>Nombre de membres :</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4&+</u>
<u>Cotisation par membre 2018-2019 :</u>	95,00 €	85,00 €	70,00 €	60,00 €...
<u>Paiement avant le 20/10/2018 :</u>	80,00 €	70,00 €	60,00 €	50,00 €...

Pour les familles qui comptent un ou plusieurs animateurs dans l'unité, le tarif applicable est celui du nombre de membres animateurs et animés confondus. L'unité prend en charge le paiement des cotisations des animateurs, il ne vous reste donc que les cotisations des animés à régler.

- Exemples :**
- La famille Bolleke compte 2 animés dans l'unité : $2 \times 85,00 \text{ €} = 170,00 \text{ €}$, si votre paiement nous parvient pour le 25 octobre vous ne payez que 140,00 € ($2 \times 70,00$).
 - La famille Vaneque compte 4 animés dont 1 animateur. Le tarif pour 4 est d'application mais vous ne payez que pour les 3 animés : $3 \times 60,00 = 180,00 \text{ €}$ et si vous payez avant le 25 octobre : 150,00 € feront l'affaire.
 - La famille Finte compte 1 animateur ; rien à payer !
 - La famille Flip compte 1 animé ; 95,00 € mais si vous réglez avant le 25 octobre : 80,00 €
 - La famille Kwaa ne comprend rien à notre charabia, elle nous téléphone... ☺

Calculez donc vos cotisations et versez le montant total au compte **BE17 2710 0728 3621** de l'unité Saint-Exupéry pour le **20 octobre 2018** au plus tard et **bénéficiez d'un coût bien plus avantageux !**

Passé cette date il vous est demandé de régler les cotisations pour le **30 novembre 2018 au plus tard !**

COMMUNICATION INDISPENSABLE : NOM(S) et PRENOM(S) de tous les animés **conformément** à la/aux fiche(s) d'inscription.

Nous vous remercions d'avance et souhaitons à vos enfants de vivre une enrichissante et passionnante année scout au sein de notre unité.

Vos staffs dévoués